

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL
COMPTE RENDU Séance du 26 avril 2017
Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

L'an deux mille dix-sept, le 26 avril à 20 heures dix, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2017.

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Jean-François BOIRIE, Madame Myriam BLANZAT, Monsieur André BELVERGE, Madame Monique FAURE, Messieurs Alain CROIZET, Dominique SERRE, Madame Lise-Ophélie CHARVILLAT, Monsieur Fabien RUGGIRELLO, Claire VAN DER HEYDEN, Monsieur Patrick CHAVAROT.

Excusés: Monsieur Thierry CHANY, Mesdames Clothilde GUILLOTIN, Lydia VANNUCCI.

Procurations : Monsieur Thierry CHANY à Madame Charline MONNET, Madame Clothilde GUILLOTIN à Lise-Ophélie CHARVILLAT, Madame Lydia VANNUCCI à Patrick CHAVAROT.

Secrétaire de séance : Madame Charline MONNET.

La séance est ouverte à 20h10, selon l'ordre du jour, par Monsieur le Maire.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2017

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 22 mars 2017, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2- D01-260417 BATIMENTS COMMUNAUX ANCIEN PRESBYTERE : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR « ETUDE DE FAISABILITE COMMERCIALE »

Madame Charline MONNET fait part à l'assemblée que la réhabilitation de l'ancien presbytère en partenariat avec l'OPHIS pour les logements sociaux et la commune pour le « multiple rural » doit faire l'objet d'une étude de faisabilité économique pour la partie commerciale.

Cette démarche est indispensable pour obtenir les financements des institutions publiques.

Une consultation a été lancée et deux offres ont été réceptionnées.

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 12 avril dernier, s'est prononcée en faveur du bureau d'étude Projective Groupe pour un montant HT de 4 900 €, en regard des critères fixés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'Appel d'Offres et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Commentaires

La méthodologie du bureau d'études consistera à interroger les habitants, les présidents d'association et les artisans de la commune par questionnaires et interviews sur le marché.

Une restitution du résultat de l'étude sera rendue aux copellois dans une réunion publique.

Nous sollicitons les habitants à répondre au questionnaire de façon sincère. En effet, la qualité des réponses déterminera le type de commerce à créer.

Une réunion avec le bureau d'études est programmée ce vendredi 28 avril 2017 pour mettre au point le déroulé des enquêtes.

3- D02-260417 VOIRIE : Travaux rue du 16 décembre 1943, Choix du Maitre d'Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Julien-de-Coppel souhaite effectuer des travaux de voirie, réseaux d'EU, réseaux d'EP, réseaux AEP, réseaux secs, éclairage public et aménagement de surface rue du 16 décembre 1943 située dans le bourg.

Elle a lancé une consultation pour le choix du maître d'œuvre, à laquelle deux sociétés ont répondu.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 14 mars 2017 qui propose la société Auvergne Etudes pour un montant HT de 12 200€, en regard des critères fixés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'Appel d'Offres, autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant et à solliciter les éventuelles subventions.

4-D03-260417 BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE : Convention de fonctionnement et du règlement intérieur du réseau de lecture publique intercommunal

Vu la création de Billom Communauté au 1^{er} janvier 2017 et sa compétence « Mise en réseau des bibliothèques et points lecture situés sur le territoire de la Communauté de Communes »,

Vu le réseau de bibliothèques de Billom Communauté regroupant les bibliothèques et points lecture de Beauregard l'Evêque, Billom, Bongheat, Bouzel, Chauriat, Dallet, Egliseneuve, Estandeuil, Isserteaux, Mezel, Montmorin, Neuville, Pérignat-es-Allier, St Bonnet Lès Allier, St Dier d'Auvergne, St Jean des Ollières, St Julien de Coppel, Trézioux, Vassel et Vertaizon,
Vu la charte des bibliothèques adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991,

Vu le manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique adopté en 1994,

Vu le code de déontologie de bibliothécaire adopté par le Conseil national de l'Association des bibliothécaires de France le 23 mars 2003.

Monsieur Jean-François BOIRIE informe que depuis un an, de nombreuses réunions de groupes et commissions de travail, de rencontres avec les bénévoles et professionnels ont abouti à la rédaction concertée de nouveaux documents de gestion du réseau : convention de fonctionnement et règlement intérieur.

Le conseil communautaire les a adoptés. Il convient au conseil municipal de Saint Julien de Coppel de se prononcer.

Monsieur Jean-François BOIRIE donne lecture de la convention de fonctionnement. Elle précise « qu'un réseau de bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Il a pour objectif de contribuer à l'éducation, la culture, l'information de tous, jeunes et adultes, sans aucune distinction de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale. Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure, qu'elle soit idéologique, politique ou religieuse, ni à des pressions commerciales. Le réseau participe à la vie culturelle, sociale et éducative des communes adhérentes ». Elle est composée de cinq articles : mission du réseau, engagements de la communauté de communes, engagements des communes, moyens mis en œuvre et modifications/durée/litiges.

Monsieur Jean-François BOIRIE donne lecture du règlement intérieur comportant les dispositions générales, les inscriptions, les prêts, les recommandations et interdictions, l'application du règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, valide la convention de fonctionnement et le nouveau règlement intérieur du réseau de lecture publique intercommunal et autorise le Maire à signer les documents.

5- D04-260417 ASSAINISSEMENT : Enquête publique zonage d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 janvier 2017 relative à l'approbation du schéma de zonage d'assainissement.

La municipalité a organisé une réunion publique le 16 février 2017 dans le but de présenter le schéma de zonage aux habitants. Afin de poursuivre les démarches administratives nécessaires, dont la mise en enquête publique, il est nécessaire que Monsieur le Maire dispose d'une autorisation du Conseil Municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique et à engager les démarches nécessaires.

6-D05-260417 SIEG: modification des statuts

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu le renforcement de de la coopération intercommunale, notamment dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunal arrêté par le Préfet le 30 mars 2016 ;

Vu la délibération 2017-03-25-06 du 25 mars 2017 du conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz) du Puy-de-Dôme auquel la Commune de Saint-Julien-de-Coppel adhère, modifie ses statuts afin de mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Madame Myriam BLANZAT donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité (14 voix pour et 1 abstention):

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5, intégrant notamment la communauté urbaine de Clermont Auvergne Métropole au titre du mécanisme de représentation substitution prévu par la loi, des 21 communes qui la composent. D'acter la création de treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence obligatoire de distribution d'électricité ;
- D'approuver le principe de représentation des collectivités membres au titre des compétences optionnelles et notamment l'éclairage public ;
- D'approuver le mode de consultation des membres en application des dispositions du CGCT et notamment son article L 5211-5 ;
- De donner, dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Commentaires

Au préalable de la délibération, Madame Myriam BLANZAT commente les modifications de statuts indispensables afin d'assurer au SIEG la sécurité juridique de ses interventions pour les collectivités adhérentes.

En effet, le SIEG intègre la communauté urbaine de Clermont Ferrand et de créé treize secteurs intercommunaux d'énergie au titre de la compétence de distribution d'électricité.

Elle rappelle l'objet du SIEG, ses compétences (obligatoires et optionnelles au titre de l'électricité, au titre du gaz et au titre de l'éclairage public. Elle souligne l'évolution de la compétence optionnelle, au titre des infrastructures de charge pour les véhicules électriques. Le syndicat peut exercer aux lieux et place de ses membres qui en font la demande la maintenance des infrastructures de charges ouvertes au public pour véhicules électriques.

L'autre évolution importante concerne la représentation au titre de la compétence obligatoire. Le nombre de sièges dont dispose la communauté urbaine au sein du comité du syndicat est proportionnel à la part relative de la population des communes auxquelles la communauté urbaine est substituée au titre de l'exercice de cette compétence, sans pouvoir excéder la moitié du nombre total de siège (soit 44% de sièges pour Clermont Métropole et 56% de sièges qui seront attribués aux 13 nouveaux secteurs de maillage du territoire géographique restant). Une autre disposition prévoit une réunion annuelle d'information et de consultation de ses membres pour la préservation et le développement des relations de proximité.

Le nom SIEG qui ne situe pas le syndicat géographiquement se transformera en «Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme» pour illustrer sa compétence dans le domaine des énergies renouvelables et de la demande en énergie.

QUESTIONS DIVERSES

-Avancement chantier extension du groupe scolaire

La réunion avec le COPIL école et les enseignants a permis de déterminer les choix de matériaux et des couleurs. Une visite du chantier a eu lieu.

Les menuiseries et vitres extérieures sont posées. Les portes métalliques seront installées début mai.

Les doublages de propreté sur les parpaings sont faits. Les cloisonnements sont presque terminés. Il reste l'électricité qui suit au fur-à-mesure de l'avancement des cloisons. Le plombier va bientôt commencer ses travaux.

Le préau est posé, reste la toiture.

Les entrepreneurs disposent d'une bonne volonté pour que ce chantier se fasse dans de bonnes conditions. Si tout va bien la livraison du groupe scolaire pourrait se réaliser pour la fin juillet.

-Logements « les Hirondelles »

Une visite des logements « des hirondelles » avec l'OPHIS a été organisée pour que des propositions financières pour la prise en charge du bâtiment et les perspectives de gestion soient évaluées.

-Tirage au sort des Jurés d'Assises

Le tirage au sort de 3 habitants de la commune pour constituer les listes préparatoires à la liste départementale du jury d'assises pour l'année 2018 a été réalisé.

- Conteneur textiles « le relais »

Un responsable a rencontré des élus pour signaler que le conteneur à textiles installé vers les conteneurs à verre près de la salle des fêtes est souvent vandalisé. Ce responsable soumet la possibilité de le changer de lieu. Une réponse favorable ne peut être apportée dès lors mais la réflexion est ouverte.

- Cérémonie du lundi 8 mai à 11 heures

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie pour l'achat de la gerbe, l'apport du micro et l'organisation de l'apéritif.

- Conseil Communautaire Billom-Communauté

Monsieur le Maire nous fait part que le 9 mai la réunion du conseil communautaire aura lieu à St-Julien-de-Coppel.

- Commission de sécurité du 26 avril 2017

Il y a 5 ans la commission sécurité avait donné un avis défavorable à l'utilisation de la salle des fêtes. Des réserves énumérées dans le procès-verbal n'étaient pas levées.

Monsieur le Maire a mis tout en œuvre avec la collaboration des électriciens et des employés communaux pour mettre à jour toutes les observations.

Mise à part quelques observations vénielles d'étiquetage, la commission de sécurité a émis un avis favorable à l'utilisation de la salle des fêtes.

Jumelage avec St-julien-des-landes

Monsieur le Maire a tenu à nous donner des nouvelles rassurantes du Maire Joël BRET, de St-julien-des-landes qui était hospitalisé.

Devenir de deux contrats du personnel

Deux agents contractualisés dont le terme arrive en fin d'année scolaire, ont fait l'objet d'une réflexion de leur devenir.

Le premier contrat dit CAE, concerne : un agent polyvalent à la cantine scolaire et à l'entretien des locaux, qui apporte une aide à l'agent titulaire placé au restaurant scolaire (pour tenir compte de l'effectif important de ce service et de l'accroissement temporaire d'activités lié aux travaux d'extension).

Le deuxième contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités, concerne un agent dont les fonctions principales relèvent de l'animation pour les temps d'activités périscolaires, d' A.T.S.E.M et d'entretien des locaux, pour une durée d'une année.

Pour tenir compte du retard important du chantier d'extension du groupe scolaire, et après accord des bénéficiaires et de la commission du personnel, il sera proposé dans une prochaine séance de conseil municipal :

- De créer un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités, du premier contrat dit C.A.E.
- De proroger jusqu'à la fin de l'année civile le contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activités du deuxième contrat.

Ces projets d'évolutions qui paraissent toutefois insuffisants s'imposent pour limiter l'équivalent temps plein du personnel.

Cependant, la réflexion relative à l'évolution de l'entretien des bâtiments et notamment les 450m² du groupe scolaire, pourrait être une opportunité de pérennisation d'emploi.

10000 coins nature

Charline MONNET signale que la demande de subvention de 500€ sollicitée auprès du ministère de l'environnement de l'écologie et de la mer a été obtenue. Le projet est celui du jardin partagé en agro-écologie pour toutes les classes de l'école.

La parole est au public

Il n'y a pas de problème particulier

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : le mercredi 17 mai à 20 heures

Fin de la séance à 22 h.45